

Les pédiatres veulent que l'on reconnaisse l'individualité de chaque nouveau-né

■ Jeudi, ils se sont rassemblés et ont remis une pétition à la ministre de la Santé.

Unis sous la bannière d'une campagne intitulée "Donnez-nous un visage", des pédiatres – ils étaient environ 150 – et des parents venus de tout le pays se sont rassemblés jeudi matin, à la clinique Saint-Jean à Bruxelles et devant le cabinet de la ministre de la Santé publique, pour manifester leur mécontentement lié au nouveau mode de financement des hôpitaux, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Sous ce slogan, ils dénoncent plus particulièrement le fait que cette mesure a pour conséquence de ne pas reconnaître chaque nouveau-né en tant qu'individu à part entière, mais comme "un appendice de la maman". Ce qui a pour corollaire de ne pas lui permettre de "bénéficier du financement par la communauté des soins dont il a besoin". Mais encore ?

Des soins à faible variabilité

Pour comprendre cette fronde, il faut savoir – ou se rappeler – que la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, Maggie De Block, a décidé que des interventions similaires et relativement simples relèveraient désormais des soins dits "à faible variabilité". Parmi ces interventions, on retrouve les accouchements considérés comme "normaux" et tous les soins qui les entourent, y compris ce qui concerne le nouveau-né. Concrètement, cela signifie que les hôpitaux et les médecins reçoivent un montant forfaitaire fixe pour ces interventions.

Le problème, dans l'état actuel de la loi voulue par le gouvernement, est que lors d'un accouchement normal – qui ne pose pas de problème du point de vue de la maman – l'état de santé du nouveau-né n'est pas pris en considération. Il est en effet automatiquement lié à celui de la maman et non à ses propres caractéristiques, alors qu'il s'agit de deux individus bien distincts.

Ce qui revient aussi à dire que, dès le 1^{er} janvier, les nouveau-nés malades dont la maman a eu un accouchement normal ne bénéficieront plus de financement individuel mais uniquement d'une petite partie d'une enveloppe limitée, destinée à couvrir tous les frais, d'obstétrique, d'anesthésie et de pédiatrie.

Soins médicaux du nouveau-né menacés

"Avec l'introduction de ce financement forfaitaire pour les accouchements, les soins médicaux du nouveau-né seront menacés", explique le D^r Michel Ple-tinckx, président de l'Association professionnelle belge des pédiatres. "C'est la pathologie de la mère qui détermine le degré de sévérité de l'enfant. Or nous voulons que le degré de sévérité de l'enfant lui soit propre et non dépendant de la mère.

[...] Un bébé en bonne santé peut certes rentrer dans ce cadre de soins à faible variabilité, mais un enfant né prématurément quelques semaines trop tôt doit être réanimé ou perfusé: n'est-ce pas une histoire complètement différente? Et pourtant les hôpitaux recevront le même montant de ressources pour ces enfants que pour un enfant en bonne santé issu d'un accouchement normal. Il est pour nous fondamental que le gouvernement reconnaisse l'individualité de chaque nouveau-né. Dans la nouvelle législation, l'enfant reste considéré comme un 'appendice' de sa maman. Ce n'est pas juste. Pire encore: c'est de la discrimination."

Les effets pervers du nouveau système

En ne tenant compte que de l'état de santé de la maman, sans aucune indication sur l'état de santé du nouveau-né, "le risque est majeur de voir ces nouveau-nés automatiquement dirigés vers des unités spécialisées en soins intensifs néonataux (unités de néonatalogie intensive – NIC) alors même qu'ils auraient pu être soignés en néonatalogie classique, soulignent les pédiatres. Ces unités de néonatalogie classique n'auront en effet plus suffisamment de moyens pour assurer leur mission".

"Un bébé 'prématuré modéré', qui nécessite d'être placé en couveuse avec une

sonde d'alimentation ou un dispositif de ventilation, est normalement soigné à la suite de l'accouchement en néonatalogie non intensive: tous ces soins, impliquant un pédiatre, devront être financés avec le même forfait unique, celui d'un accouchement normal considéré comme 'soin hospitalier à basse variabilité'", illustre pour sa part le D^r Pierre Philippet, président du Groupement belge des pédiatres de langue française.

Même chose pour la présence du pédiatre à l'accouchement, quand celui-ci se présente comme étant à ris-

que pour le bébé.

Ce n'est que quand le nouveau-né sera renvoyé vers le service de néonatalogie intensive, avec un éventail de soins bien plus large et plus poussé, que l'on sortira du forfait standard. D'où, comme déjà évoqué plus haut par les pédiatres, *"la crainte aussi d'un effet pervers du nouveau système qui doit entrer en vigueur l'an prochain: à savoir qu'il pousse plus souvent que nécessaire à renvoyer les nouveau-nés en néonatalogie intensive, pour permettre une facturation supplémentaire"*.

L. D. (avec Belga)

Des parents également inquiets

Avec cette campagne intitulée "Donnez-nous un visage", les pédiatres soulignent une fois de plus que le nouveau financement des hôpitaux, qui entrera en vigueur dès 2019, ne reconnaît pas chaque nouveau-né en tant qu'individu ou patient ayant ses propres droits.

Les parents aussi sont inquiets. *"Chaque nouveau-né mérite d'être traité comme un individu à part entière ayant droit aux soins nécessaires et adaptés. Tous les droits s'appliquent à tous les enfants sans exception. Qu'il soit âgé de trois secondes ou trois jours (même quand la maman est autorisée à quitter l'hôpital) ne fait aucune différence"*, explique Yannic Verhaest, président de l'Association flamande des parents d'enfants en couveuse.

Réaction et pétition

Le ministre de la Santé publique Maggie De Block a réagi, estimant que *"les pédiatres répandent de fausses informations. Les bébés sont, bien sûr, reconnus en tant qu'individus. Les accouchements sont des prises en charge médicales courantes, et dans la plupart des cas, les soins pour la mère et l'enfant sont les mêmes"*.

Les associations impliquées (*) n'excluent pas de mener des actions en justice. En attendant, elles ont remis jeudi à la ministre de la Santé une pétition signée par 1 250 pédiatres, sur les 1 400 à 1 500 en exercice en Belgique. Cette pétition est aussi disponible pour le grand public sur le site www.donneznousunvisage.be.

→ (*) *Cette campagne est une initiative de l'Académie belge de pédiatrie, l'organisation regroupant le Groupement belge des pédiatres de langue française, l'Association professionnelle belge des pédiatres, la Vlaamse Vereniging voor Kindergeneeskunde, et les universités belges, en collaboration avec la Vlaamse Vereniging voor Ouders van Couveusekinderen.*